

Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter la condition d'homologation

Nom du produit: Mosquiron 0.12CRD

No d'homologation:31079No de demande:2011-1678PMRA#:2970210

Date d'émission: 11 mars 2019

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être soumis à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire en accord avec l'article 12 de la *Loi sur les produits antiparasitaires* au plus tard le **15 octobre 2019**.

PAR	CIE O	INDEX

CODO: 0
Titre: Index

Données requises: Veuillez présenter un index électronique du dossier de données

soumis en réponse à la présente lettre. Pour obtenir des

renseignements supplémentaires, veuillez consulter la Directive

d'homologation 2006-05 intitulée Exigences concernant la

présentation d'un index de données, de documents et de formulaires.

PARTIE 3 CHEMISTRY REQUIREMENTS FOR THE REGISTRATION OF

MANUFACTURING CONCENTRATES AND END-USE

PRODUCTS FORMULATED FROM REGISTERED TECHNICAL

GRADE OF ACTIVE INGREDIENTS OR INTEGRATED

SYSTEM PRODUCTS

CODO: 3.5.10/3.5.14

Titre: Storage stability data/ Corrosion characteristics

Lacunes: Le demandeur n'a pas transmis une étude de la stabilité en entreposage

dans le cadre de laquelle les caractéristiques de corrosion sont

habituellement confirmées.

Canada

Données Requises:

Une étude de la stabilité en entreposage dans le cadre de laquelle les caractéristiques de corrosion sont habituellement confirmées doit être menée en fonction de l'un ou l'autre des régimes suivants :

d'une durée d'au moins un an à une température ambiante constante de 20 ou de 25 °C, et si l'emballage est perméable, à une humidité relative de 50 %, avec une analyse quantitative du ou des principes actifs au début de l'étude et après des périodes d'entreposage de 3, 6 et 12 mois;

ou

d'une durée d'au moins un an dans des conditions réelles en entrepôt qui reflètent les conditions d'entreposage du produit commercial (ce qui peut nécessiter des études gel/dégel). Dans la mesure du possible, le site d'entreposage devrait reproduire de façon approximative les températures extrêmes ou les conditions climatiques pouvant survenir dans les conditions réelles d'entreposage. L'analyse quantitative pour tous les principes actifs est requise au début de l'étude et après des périodes d'entreposage de 3, 6 et 12 mois;

ou

d'une durée de 14 jours en conditions accélérées à une température constante de 54 °C. Une analyse quantitative pour tous les principes actifs est requise au début de l'étude et après 14 jours.